



CHAMPIONNAT REGIONAL INDIVIDUEL PACA

ARTICLE 1 : La FTTT organise le Championnat de France Séniors et Jeunes (titres IV et V des règlements sportifs). Le règlement fédéral prévoit que chaque Ligue, chaque Comité, peut organiser un championnat individuel. La Ligue ou le Comité départemental définit les modalités d'organisation et les conditions financières.

Le Championnat Régional Individuel est réservé aux licenciés traditionnels de la FTTT. Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission Fédérale de classement. La participation au championnat n'est pas obligatoire.

ARTICLE 2 : Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

ARTICLE 3 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

ARTICLE 4 : Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

ARTICLE 5 : Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

ARTICLE 6 : L'épreuve se déroule en 2 échelons :
- l'échelon départemental (au choix du département)
- l'échelon régional

ARTICLE 7 : Le Championnat Individuel comporte 12 tableaux :

Dames

- tableau Poussines
- tableau Benjamines
- tableau Minimes Filles
- tableau Cadettes
- tableau Juniors Filles
- tableau Seniors Dames

Messieurs

- tableau Poussins
- tableau Benjamins
- tableau Minimes
- tableau Cadets
- tableau Juniors
- tableau Seniors

ARTICLE 8 : Echelon Régional

Chaque Comité départemental de la Ligue doit être représenté dans chaque tableau.

Dans les tableaux Seniors et Seniors Dames, 16 joueurs(ses) sont qualifié(e)s de la façon suivante : chaque champion départemental, complétés au prorata du nombre d'inscrits au critérium de chaque département et par tableau. Ce nombre est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue Paca.

Dans chaque tableau jeunes garçons et jeunes filles, 16 joueurs(ses) sont qualifié(e)s de la manière suivante :

- les 4 premiers(res) joueurs(ses) de chaque catégories au cumul des points Criterium de la saison
- le champion de chaque département (désigné par la Commission Jeune et Technique de chaque département), complétés au prorata du nombre d'inscrits au critérium de chaque département et par tableau.

ARTICLE 9 : Déroulement Sportif des tableaux Simples

Dans chaque tableau, les joueurs(ses) sont réparti(e)s à partir du dernier classement national officiel diffusé, dans des poules de quatre joueurs(ses), en évitant que 2 joueurs(ses) d'un même club soient dans une même poule.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article I305 du Titre I des Règlements Fédéraux.

Le tableau se déroule ensuite par élimination directe avec classement pour les places 1 à 4.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- poule unique si 1 à 7 engagés(ées) (1 ou 2 tables)
- 8 à 10 joueurs(ses) : 2 poules (4 ou 5) puis intégration sur un TED de 12.
- 11 à 12 joueurs(ses) : 4 poules de 3, puis intégration sur un TED de 12.

ARTICLE 10 : Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale.

ARTICLE 12 : Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13 : Des doubles sont également organisés et sont attributifs au titre de champion ou championne de la Ligue PACA en double.

Pour constituer un tableau de double il faut qu'il y ait au moins 6 paires pour les jeunes garçons et 4 pour les jeunes filles. Deux tableaux de doubles pourront être regroupés s'il n'y a pas assez de paires. Les doubles seront composés sur place.

Les doubles sont directement placés dans un TED en fonction de l'addition des points classements des 2 joueurs.

Les tableaux de doubles proposés sont les suivants :

- double Filles (toutes catégories)
- double Poussins
- double Benjamins
- double Minimes
- double Cadets
- double Juniors
- double Senior

ARTICLE 14 : Récompenses

Les quatre premiers de chaque tableau recevront coupes et médailles pour les tableaux simples. Pour les doubles, seuls les vainqueurs et finalistes seront récompensés.